Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-10_23_06_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **23 juin** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Absent** : M. COLAS*

***Excusés** : Mme DELANGHE et Mme BORDEREAU*

***Pouvoirs** : Mme DELANGHE donne pouvoir à M. ADAM*
Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 23*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sonia RIPOCHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

10- Motion de soutien à l'hôpital de Dinan

Vu la délibération n° 9 du conseil municipal en date du 8 septembre 2020,
Vu la délibération n° 11 du conseil municipal en date du 30 novembre 2021,
Vu la délibération n° 15 du conseil municipal en date du 1er mars 2023,

Depuis 2020, la Commune de Plouër-sur-Rance a adopté trois motions de soutien à l'hôpital de Dinan.

Au vu des dernières actualités, il est souhaité qu'une nouvelle motion soit proposée au conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-10_23_06_2026-DE

Motion du Conseil municipal de PLOUËR-SUR-RANCE

Pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan et l'avenir d'un projet hospitalier cohérent sur le Territoire de Santé N°6

Le Conseil Municipal de Plouër-sur-Rance,

- Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants intégrant les communes du pays de Dinan et de la Côte d'Emeraude, et ce, sans tenir compte de l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

- Considérant que le service des urgences, est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7, et que les engagements pris ces dernières années par l'A.R.S. Bretagne visaient à garantir la présence d'un service d'urgence sur l'Hôpital de Dinan, service accueillant plus de 25 000 patients par an,

- Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, pouvant dépasser les 30 à 45 minutes,

- Considérant que cet allongement pourrait mettre en danger la vie des patients, lorsque ceux-ci se trouvent notamment dans les zones les plus éloignées des principaux hôpitaux en capacité de les prendre en charge, et que cette situation s'inscrirait en contradiction complète avec les engagements pris ces dernières années par l'A.R.S. Bretagne sur le Territoire de Santé N°6,

- Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales de l'Hôpital, malgré les tensions sur les effectifs, et le manque de clarté sur le projet de santé, censé pourtant structurer l'offre de soin sur le Territoire,

- Considérant enfin la perte de confiance vis-à-vis des engagements pris par les autorités compétentes, et la crainte légitime que les acteurs du territoire portent sur l'avenir de l'offre au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude, notamment au regard du projet de « Grand Hôpital », objet de multiples annonces ces 5 dernières années,

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Plouër-sur-Rance souhaite, par la présente motion :

- Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

- S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,

- Demander à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences, et ce dès que possible,

- Enfin, exiger des engagements clairs du Gouvernement, tant financiers, matériels qu'organisationnels afin que le Territoire de Santé N°6 puisse disposer de réelles perspectives quant à la structuration de l'offre hospitalière à décliner sur ce territoire de plus de 350 000 habitants. Ces perspectives, pour être viables, ne sauraient taire la

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-10_23_06_2026-DE

nécessité de réaffirmer la place déterminante et le besoin d'attractivité de l'hôpital de Dinan au sein du G.H.R.E. (Groupe Hospitalier Rance Émeraude) ;

- Charger Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux Députés et Sénateurs du département, à la Directrice du G.H.R.E. et à la presse locale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE, SOUTIEN et PARTAGE la motion détaillée ci-dessus**

Pour extrait conforme, le 23 juin 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Sonia RIPOCHE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-10_23_06_2026-DE